

Aux faïtières patronales signataires de la CCT SAN
A la Conseillère d'État Rebecca Ruiz
Au Médecin cantonal Karim Boubaker

Envoyé par courriel

Lausanne, le 1^{er} avril 2020

Protection du personnel dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

Madame la Conseillère d'État, Monsieur le médecin cantonal, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des faïtières patronales de la santé,

Contactés par de nombreuses personnes travaillant dans les hôpitaux régionaux, les EMS, les soins à domicile et les divers cabinets indépendants du canton de Vaud, nos permanences téléphoniques et nos boîtes électroniques sont débordées actuellement par de nombreuses questions et témoignages du personnel de la santé. Nous vous avons déjà interpellé une première fois sans obtenir de réponse à nos demandes. Depuis, la situation s'est fortement dégradée. Nous sommes en particulier inquiet-e-s de la situation de nombreux EMS du canton.

Normes HPCI, matériel de protection et formation à l'utilisation de ce matériel

A ce jour, l'abaissement des normes HPCI ne permet pas une protection suffisante du personnel en contact direct avec les patient-e-s ou résident-e-s atteints du Covid-19. L'utilisation des masques de type FFP2, surblouses et des lunettes doit être urgemment renforcée. En effet, les soins (même autre qu'aérosol) apportés à des personnes atteintes du covid-19 confrontent très fréquemment les soignant-e-s (y compris les aides) à des toux très fortes et des crachats (en particulier dans les structures psychiatriques), parfois directement dans le visage et dans des zones où le virus se transmet. Les masques chirurgicaux sont distribués au compte-goutte et leur utilisation est exigée jusqu'à 12 heures dans certaines structures (tout type d'institution confondu). Cette durée d'utilisation extensible amoindrit l'efficacité de la protection et le manque de formation adéquate à son utilisation prolongée augmente encore les risques. Aujourd'hui, le personnel n'est pas suffisamment protégé et le nombre de personnes contaminées au travail augmente de jour en jour.

- ➔ Nous vous demandons instamment de relever les normes HPCI et de tout mettre en œuvre pour qu'un meilleur matériel de protection soit distribué au personnel directement en contact avec des personnes atteintes du covid-19 et qu'il soit mieux formé pour l'utiliser.

Dépistage du personnel dans la santé

A l'heure actuelle, le personnel n'a pas assez facilement accès à des tests de dépistages du virus qui permettraient d'améliorer la mise en quarantaine rapide des personnes touchées et de limiter autant que possible la circulation du virus. Au vu du rôle particulier joué par ce personnel dans la crise :

- ➔ Nous demandons **un accès facilité et gratuit aux tests de dépistage** du covid-19 pour tout le personnel de la santé.

Protection des personnes dites « vulnérables » au sens de l'ordonnance du Conseil fédéral :

Le Conseil fédéral a édicté quelques rares règles de protection de la population particulièrement vulnérable au Covid-19. Les personnes concernées ont pu obtenir une attestation confirmant leur statut auprès de leur médecin. Aujourd'hui, ces personnes dites vulnérables sont mises sous pression par leur Direction, dans les hôpitaux de la FHV et les EMS en particulier, afin de retourner au travail. Certains hôpitaux refusent ces attestations. Certains EMS tentent par tous les moyens de faire revenir ces personnes au travail en exigeant qu'elles effectuent des tâches sans lien avec leurs activités habituelles. Aujourd'hui, nous estimons que la protection de la santé des personnes dites vulnérables ne peut en aucun cas être garantie dans les institutions de soins, peu importe la fonction. Les espaces (vestiaires, toilettes, etc.) sont trop restreints et la circulation du virus trop importante dans ces établissements pour protéger ce personnel.

- ➔ Nous demandons le **maintien strict à domicile des personnes considérées comme vulnérables** au sens de l'ordonnance du Conseil fédéral.

Arrêt des pressions et des menaces

Aujourd'hui, face à la pénurie de personnel, certaines directions exercent des pressions inacceptables sur les soignant-e-s. Comme demandé dans notre précédent courrier, nous revendiquons un moratoire sur les sanctions et les licenciements et ce, au moins, jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Le stress et les craintes très fortes vécues par le personnel rendent indispensables une telle mesure afin de favoriser un climat de travail exempt de menaces et de pressions. Nous avons besoin d'un engagement ferme de la part des employeurs des secteurs public et parapublic à ce sujet, ce qui permettra d'atténuer le climat de travail extrêmement tendu dans de nombreuses institutions et de se focaliser sur le travail de soins et le bien-être des patient-e-s et résident-e-s.

- ➔ Nous revendiquons **un moratoire sur les sanctions et licenciements** jusqu'à la fin de la crise au moins.

Reconnaissance de l'engagement exceptionnel demandé au personnel

Aujourd'hui, l'engagement demandé au personnel dans le secteur, toute profession confondue, est immense. La disponibilité et l'engagement, toute profession confondue, sont gigantesques. La société tout entière compte sur le personnel de la santé. Cet engagement sans faille pour la population doit être reconnu. Des demandes et revendications concrètes devront être honorées une fois la crise actuelle passée. Une reconnaissance et une revalorisation de toutes les fonctions de la santé seront nécessaires.

- Nous demandons au Conseil d'État et aux faitières patronales de s'engager à négocier des compensations significatives à l'engagement qui est fourni actuellement dans tout le secteur et à établir un plan d'investissement financier permettant de pérenniser et renforcer le système sanitaire à long terme.

En attendant un signal fort de votre part, nous vous remercions pour l'attention portée au présent courrier, et vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le médecin cantonal, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des faitières patronales de la santé, en l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des associations syndicales et professionnelles signataires de la CCT SAN :

Secrétaire général, **ASI Vaud**

Secrétaire régional, **Syna Vaud**

Fédération syndicale **SUD**

Secrétaire syndicale, **SSP Vaud**

Présidente, **ASE section Vaud**

Avenir social Vaud